



Titre de sejour pour cojointe de francais

Par **cerise**, le **26/09/2009** à **11:42**

Je suis marie a un francais depuis 2 ans, et actuellement on est plus dans la meme ville parce que je veux reprendre mes etudes. Est ce que le fait de ne pas vivre ensemble toute l annee ne causera pas un probleme pour le renouvellement de mon titre de sejour?
Merci.

Par **etrangers sans droit**, le **29/09/2009** à **15:27**

bonjour

je vous conseille de garder une adresse commune pour vos courriers, et d'expliquer la situation à la préfecture comme s'il s'agissait d'une hypothèse
choix des études , pourquoi c'est loin de votre domicile, avez vous eu le choix?

lors du renouvellement votre mari sera convoquer à la préfecture avec vous pour qu'elle constate la réalité de la vie de couple

a mon avis cela ne devrait pas poser de problème

cordialement

Par **Kely**, le **11/10/2009** à **23:03**

bonjour,

je ne crois pas que même en expliquant la situation au préfet, il sera moins regardant sur cette condition.

Les préfectures sont intransigeantes sur la condition de communauté de vie.

Donc, il faut habiter ensemble et le justifier (quittance, compte commun etc ...)

cordialement

kelyhadd@hotmail.com

Par **Katusha**, le **12/10/2009** à **18:47**

Bonjour,

L'art 108 du Code civil prévoit que les époux peuvent avoir un domicile distinct...Ce qu'il compte c'est de garder la communauté de vie...Si vous l'avez et vous pouvez le prouver(compte bancaire à vos noms, voyages ensemble, quittances à vos noms, assurance etc...)vous avez toutes les chances....